

Programme LEADER 2016-2021 - Groupe d'Action Locale d'Avre, d'Eure et d'Iton
GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

PARTIE 1 – Critères spécifiques à chaque projet

Fiche action n° 1 : « répondre aux nouveaux enjeux de l'habitat »	Oui	Non
1. Le projet permet de préserver les qualités paysagères, environnementales ou architecturales du cadre de vie	1	0
2. Le projet permet de diversifier ou d'améliorer l'offre de logement sur le territoire	1	0
3. Le projet cible un public de « séniors » ou de « jeunes »	1	0
4. Le projet contribue à la résorption ou la requalification du parc de logement ancien ou indigne	1	0
5. Le projet est localisé au sein d'un pôle urbain majeur ; d'un pôle urbain structurant ou d'un pôle rural structurant au sens du SCOT ¹	1	0
Fiche action n° 2 : « reconquérir et renouveler l'attractivité commerciale »	Oui	Non
1. Le projet intègre une dimension stratégique à moyen et long terme de l'offre commerciale	1	0
2. Le projet vise l'amélioration de l'environnement urbain (de proximité) et de l'attractivité des commerces de centres-bourgs ou de villages	1	0
3. Le projet vise à améliorer/renforcer l'offre immobilière d'entreprise notamment auprès de potentiels porteurs de projets d'entreprise et/ou intègre une approche stratégique de l'immobilier d'entreprise	1	0
4. Le projet vise la création d'une nouvelle offre de services dans une entreprise déjà implantée (diversification d'activité)	1	0
5. Le projet vise la création d'une nouvelle offre de services/activité sur le territoire Leader	1	0
Fiche action n° 3 : « favoriser les pratiques de déplacements solidaires et écologiques »	Oui	Non
1. Le projet contribue à une meilleure mobilité des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle ou des personnes vulnérables (personnes âgées...)	1	0
2. Le projet contribue à la sensibilisation en faveur des changements de pratiques de mobilités des habitants afin de modifier des comportements	1	0
3. Le projet intègre le développement de nouveaux équipements ou nouveaux services de mobilités « propres » ou « douces » (vélos, véhicules électriques,...)	1	0
4. Le projet permet le développement d'une offre innovante alternative à la voiture individuelle (covoiturage, auto-partage, pédibus, etc...)	1	0
5. Le projet contribue à l'intermodalité avec les gares et réseaux de transports collectifs	1	0
Fiche action n° 4 : « amplifier et diversifier les offres de loisirs culturelles et touristiques »	Oui	Non
1. Le projet contribue à la diversification de l'offre de loisirs culturels et/ou touristiques et notamment en basse saison	1	0
2. Le projet permet de développer de la part des habitants une meilleure connaissance pour le territoire, son patrimoine et sa culture / ou concourt au développement du lien social	1	0
3. Le projet contribue à la préservation et la valorisation du patrimoine architectural (patrimoine bâti) et/ou du patrimoine environnemental (patrimoine naturel et paysager)	1	0
4. Le projet concourt à l'attractivité et au rayonnement extérieur du territoire Leader	1	0
5. Le projet valorise les ressources agricoles locales ou permet une diversification des productions agricoles sur le territoire (consommation, promotion, diffusion, commercialisation, etc....)	1	0
Fiche action n° 5 : « Coopération »	Oui	Non
1. Le projet valorise les échanges d'expérimentation, de nouvelles idées, de procédés et/ou approches innovantes avec d'autres territoires européens ou nationaux ou internationaux	1	0
2. Le projet favorise l'ouverture du territoire et son interconnexion avec ses territoires voisins	1	0
3. Le projet identifie un potentiel de développement avec au moins un autre territoire et permet la mise en œuvre d'une action commune simple en lien avec les thématiques de la stratégie LEADER	1	0
4. Le projet permet la mise en œuvre d'une action de coopération complexe en lien avec la stratégie LEADER (développement de filières, partenariats économiques, créations d'outils communs...) avec un ou plusieurs territoire (s)	1	0
5. Le projet permet de mutualiser des moyens (techniques ou humains) pour réaliser des économies d'échelles ou créer une valeur ajoutée (sociale, géographique, économique, ...) pour le territoire/des publics cibles	1	0

PARTIE 2 – Critères communs à tous les projets

Partenariat/Concertation	Oui	Non
6. Le projet fait suite ou intègre un travail de réflexion avec les bénéficiaires du projet (publics finaux visés) et/ou avec des partenaires (techniques, financiers...)	1	0
7. Le projet est conduit avec une gouvernance partagée avec les partenaires et/ou les bénéficiaires	1	0
Innovation /Expérimentation	Oui	Non
8. Le projet permet la création d'un service/d'une offre/d'une activité qui n'existe pas sur le territoire LEADER	1	0
9. Le projet revêt un caractère expérimental et reproductible. Il peut permettre d'engendrer une dynamique d'essaimage et de partage de connaissances à l'intérieur du territoire LEADER	1	0
Diagnostic/Evaluation	Oui	Non
10. Le projet a fait l'objet d'un diagnostic préalable permettant la définition du besoin	1	0
11. Le projet intègre la notion d'évaluation en amont et fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'opération	1	0
Transversalité/Prise en compte du développement durable	Oui	Non
12. Le projet répond aux objectifs d'une ou plusieurs autres fiches-actions	1	0
13. Le projet s'inscrit dans au moins une des cibles du développement durable définies par le GAL	1	0
Citoyenneté européenne / Transfert de connaissances	Oui	Non
14. Le projet contribue à faire connaître l'Union Européenne et à développer le sentiment d'appartenance auprès des citoyens	1	0
15. Le projet revêt un caractère exemplaire et il intègre un démarche de transfert de connaissances (capitalisation, démarche de réseau...) pour d'autres territoires en France et en Europe	1	0

Impacts du projet sur les priorités régionales : « un développement rural équilibré »	Oui	Non
16. Le projet contribue à la transition énergétique et écologique du territoire	1	0
17. Le projet contribue à l'amélioration du lien rural / urbain (notamment à travers la problématique de consommation excessive des espaces agricoles et naturels ou encore la réduction des inégalités entre territoires urbains et ruraux...)	1	0
18. Le projet s'inscrit dans une démarche de territorialisation de l'économie (développement de l'économie de proximité, circulaire, sociale et solidaire...)	1	0
19. Le projet est porteur de maintien et/ou de création d'emploi (avec une priorité pour les jeunes en difficulté d'insertion)	1	0
20. Le projet contribue au renforcement des liens avec le monde agricole et sylvicole (filières de proximité, alimentation, santé...)	1	0

Sous Total partie 1	/5	Commentaires :
Sous Total partie 2 « Méthodologie »	/10	
Sous Total partie 2 « Priorités régionales »	/5	
Note obtenue	/20	
<i>Projet en adéquation avec la stratégie LEADER</i>	10 ou +	Projet sélectionné
<i>Projet à retravailler pour s'inscrire dans la stratégie LEADER</i>	6 à 9	Projet non retenu en l'état
<i>Projet ne s'inscrivant pas dans la stratégie LEADER</i>	0 à 5	Projet rejeté

¹ **Pôle urbain majeur** : Verneuil-sur-Avre ; **Pôles urbains structurants** : Breteuil, Damville, La Madeleine de Nonancourt, St André de l'Eure ; **Pôles ruraux structurants** : Bourth, Francheville, Tillières-sur-Avre Prey, Grosseuvre, La Couture Boussey, Garennes sur Eure, Bois-le-Roy, Croth, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée.